

Page : 1/13

Date d'impression : 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Kanemite SC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Acaricide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com www.fmcagro.de

Service chargé des renseignements:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany Tel: +49 (0) 4141 9204 0

Fax: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com www.fmcagro.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Les cas d'intoxication:

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59 (Centre anti-poison et de toxicovigilance français)

Incidents liés aux substances dangereuses/marchandises dangereuses (p. ex. déversements, fuites, incendie, exposition ou accident):

0800 181 7059 (CHEMTREC Allemagne, numéro gratuit, 24 h) +49 (0) 69 643 508 409 (CHEMTREC depuis l'étranger, 24 h)

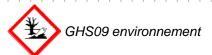
RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système sanguin à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.





Page : 2/13

Date d'impression : 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 1)

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger







GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acéquinocyle (ISO)

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système sanguin à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Dispose of contents/container to a suitable waste collection point.

Indications complémentaires:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

Suspension concentrée aqueuse (SC) des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Page : 3/13

Date d'impression : 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

| | (suite o | de la page |
|---|--|------------|
| Composants dangereux: | | |
| CAS: 57960-19-7 Numéro index: 606-144-00-6 | acéquinocyle (ISO) STOT SE 1, H370; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400 (M=1000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000); Skin Sens. 1, H317 | 14-16% |
| CAS: 57-55-6 EINECS: 200-338-0 Reg.nr.: 01-2119456809-23 | propane-1,2-diol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | < 5% |
| CAS: 99734-09-5 | Polyarylphénol éthoxylé Aquatic Chronic 3, H412 | < 5% |
| CAS: 52-51-7 EINECS: 200-143-0 Numéro index: 603-085-00-8 | bronopol (DCI) | < 1% |
| CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5 | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | < 0,059 |

Indications complémentaires:

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Après ingestion:

Rincer la bouche avec l'eau, ne pas avaler.

(suite page 4)

Page : 4/13

Date d'impression : 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 3)

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale et présenter cette fiche de données de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction:

Mousse

Utilisez du dioxide de carbone (CO₂) et de la poudre d'extinction pour les petits incendies.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de phosphore (par exemple P2O5)

Oxydes métalliques

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Abattre les fumées d'incendie à l'eau pulvérisée.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas toucher le produit renversé ou la surface contaminée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, célite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 5)

Page : 5/13

Date d'impression : 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 4)

Mettre dans des conteneurs spéciaux d'élimination.

Si possible nettoyer la zone avec beaucoup d'eau et du détergent. Absorber le liquide de nettoyage avec un absorbant et transférer dans des récipients adéquats pour élimination.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter un équipement de protection individuelle.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humidifiés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Enlever les vêtements et les équipements de protection contaminés avant de se rendre dans une zone où l'on mange.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

Stocker le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas stocker avec des agents oxydants forts.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Interdire l'accès aux enfants.

Température de stockage recommandée: Stocker au-dessus de 5 °C et au-dessous de 30 °C.

Classe de stockage: 10 (TRGS 510): Liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser en accord avec le manuel d'utilisation.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page : 6/13

Date d'impression : 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

57-55-6 propane-1,2-diol

Des valeurs limites d'exposition existent dans d'autres pays.

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Des valeurs limites d'exposition existent dans d'autres pays.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir la section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Assurer une ventilation suffisante.

Ne pas inhaler les gaz / fumées / aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

L'équipement de protection individuel conseillé dans le mode d'emploi est à utiliser lors de l'application du produit phytopharmaceutique.

Protection respiratoire:



Utiliser un masque respiratoire FFP2 à usage unique répondant à la norme EN 149.

Protection des mains:



Gants de protection (EN 374, EN 388, EN 420)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau grâce à des crêmes de protection cutanées est recommandée.

Après l'utilisation de gants, nettoyer la peau et appliquer un produit de soin cutané.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit alors être contrôlée avant l'utilisation.

Les gants conseillés doivent être à base de:

Nitrile, épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

(suite page 7)



Page: 7/13

Date d'impression: 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 6)

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 partie 3: indice de protection 6), par exemple: Dermatril®

En cas d'utilisation de gants faits à base d'autres matrériaux ou provenant d'un autre fabricant, le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

Protection du corps:



Utilisez approprié protection du corps. Vêtement de protection conte les produits phytopharmaceutiques (Norme DIN 32781) est recommandée lors de l'application du produit phytopharmaceutique.

> 100 °C



Chassures solides, par exemple des bottes en caoutchouc (EN 20345)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique Liquide Couleur: Jaune clair Odeur: Détergent comme Non déterminé. Seuil olfactif: Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition

Limites inférieure et supérieure d'explosion Inférieure:

Non déterminé. Supérieure: Non déterminé. Point d'éclair ca. 100 °C (EEC A.9) Température d'inflammation: Non déterminé. Température de décomposition: Non déterminé. 7,10 (CIPAC MT 75.2)

pH (1 g/l) à 22 °C

Viscosité:

Viscosité cinématique à 40 °C 217 mm²/s (CIPAC MT 22) Dynamique à 20 °C: 422 mPas (CIPAC MT 22)

Solubilité

l'eau: Dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé. log) Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,04 g/L (OECD 109) Caractéristiques des particules non applicable

(suite page 8)



Page: 8/13

Date d'impression: 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 7)

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité.

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément

(EEC A.15).

néant

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif (EEC A.14).

Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant Aérosols néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant

Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable sous des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.4 Conditions à éviter

Des vapeurs nocives et irritantes peuvent se dégager si le produit est chauffé.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

10.5 Matières incompatibles: Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux en cas de stockage et d'usage conformes.

(suite page 9)



Page : 9/13

Date d'impression : 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 8)

Afin d'obtenir des informations sur les produits de décomposition en cas d'incendie, consulter la section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | | |
|---|---------|-------------------------------|
| Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) (OECD 401) |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (rat) (OECD 402) |
| Inhalatoire | LC50/4h | >4,56 mg/L (rat) (OECD 403) |

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant (JMAFF 59 NohSan No. 3850).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant (JMAFF 59 NohSan No. 4200).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Estimation basée sur les propriétés sensibilisantes des ingrédients.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il existe une étude d'inhalation pour le produit qui n'a pas montré de dommages pulmonaires graves.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour le système sanguin à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Toxicité par administration répétée

Acéquinocyl : Dans plusieurs études in vivo avec plusieurs espèces, des hémorragies et des effets hématologiques (y compris des effets réversibles sur la coaqulation) ont été observés.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Le test a été réalisé avec une formulation analogue.

| LC50 (96 h) | >100 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) |
|------------------------|--|
| EC50 (48 h) (statique) | 0,0154 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202) |

(suite page 10)

Page: 10/13

Date d'impression : 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 9)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les informations sont relatives à la substance active:

Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Acequinocyl: log Pow: > 6,2 (25 °C, indépendant du pH); BCF (poisson entier): 366. EFSA Journal 2013;11(5):3212

Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol Acéquinocyl est immobile dans le sol. (EFSA Journal 2013;11(5):3212)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Ne pas utiliser les emballages pour d'autres produits.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(acéquinocyle (ISO))

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (acequinocyl),

MARINE POLLUTANT

(suite page 11)



Page: 11/13

Date d'impression: 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 10)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG



Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

Étiquette

14.4 Groupe d'emballage

IIIADR, IMDG

14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour

l'environnement : acéquinocyle (ISO)

Marine Pollutant: Oui

> Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR): Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90

F-A,S-F No EMS: Stowage Category

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités exceptées (EQ): E1 Quantités limitées (LQ) 5L

Code: E1 Quantités exceptées (EQ)

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 ml

Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels (-)

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E1

> Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000

"Règlement type" de l'ONU: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT

DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,

N.S.A. (ACÉQUINOCYLE (ISO)), 9, III

Page : 12/13

Date d'impression : 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. **Catégorie SEVESO** E1 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (Directive 2014/27/UE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive du Conseil 94/33/CE).

Classe de pollution des eaux:

Il est impératif d'empêcher les produits phytosanitaires de pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Pour cette raison ils doivent être stockés conformément aux exigences de sécurité d'après la classe 3 de pollution des eaux. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de classifier les produits phytosanitaires dans une classe de pollution des eaux et de les étiqueter comme tels.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Éviter tout contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité a été réalisée en accord avec le règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Phrases importantes

| H301 | i oxique en cas d'ingestion. |
|------|------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

(suite page 13)

H312 Nocif par contact cutané.



Page: 13/13

Date d'impression: 29.08.2022 Révision: 29.08.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Nom du produit: Kanemite SC

(suite de la page 12)

Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com www.fmcagro.de

Date de la version précédente: 18.07.2019 Numéro de la version précédente: 8

Acronymes et abréviations:

BCF ou FBC: Facteur de bioconcentration log Pow: Coefficient de partage octanol-eau

EC50: Concentration Effective (CE), 50 %
EFSA: European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritim Dangerous Goods Code (Code maritime international des marchandises dangereuses)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, SGH)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Hazardous Substances)

LC50: Lethal concentration, 50 percent (Concentration létale médiane, CL₅₀) LD50: Lethal dose, 50 percent (Dose létale médiane, DL₅₀)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques) vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (substances très persistantes et très bioaccumulables)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 1 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente